AVIS PUBLIC

PROMULGATION
RÈGLEMENT 01-274-75

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2026, le règlement suivant :

Règlement 01-274-75 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) » afin de retirer les établissements cultuels de la catégorie d'usage C.4**.** (dossier 1268373012).

Ce règlement a reçu l'approbation du directeur de la planification et de la mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 19 octobre 2026.

Ce règlement est entré en vigueur le 19 octobre 2026 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 27 octobre 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert